

CHARTRE SAISON 2024-2025

Contrat Athlète : Chaque athlète s'inscrivant à l'ESL Francheville s'engage à appliquer les Points suivants :

- Respect des partenaires, adversaires, entraîneurs, juges et dirigeants en toute situation.
- Prendre soin des matériels et installations sur tous les lieux de pratique (entraînements, compétitions).
- Respect des horaires d'entraînements et de RV aux compétitions,
- Veiller, à l'assiduité aux entraînements, à l'engagement et à l'implication durant toutes les séances.
- Participer aux compétitions du calendrier club, validé par l'entraîneur et y porter les couleurs dans un esprit d'équipe.
- Participer à la vie du club (Manifestations, Bénévolat, Jury... etc).

Contrat Entraîneur : Chaque entraîneur s'engage à appliquer les directives liées à son intervention :

- Assurer la fonction d'éducateur et de formateur auprès de tous les athlètes en charge.
- Assurer la préparation des séances et le suivi des athlètes en entraînements et en compétitions.
- Informer les athlètes du calendrier des compétitions et manifestations du club (tous supports).
- Adhérer aux objectifs définis comme prioritaires par le club et en concertation avec les entraîneurs.
- Informer les dirigeants de toutes les nécessités et difficultés rencontrées (cas particuliers, absence, besoins, conflits ...).

Contrat Parent : Chaque parent inscrivant un enfant s'engage à :

- Lire, Faire lire et appliquer la charte du club par leur(s) enfant(s).
- Veiller à la présence et à l'assiduité de l'enfant aux entraînements et aux compétitions.
- Informer les entraîneurs et/ou dirigeants de toute absence ou problème rencontré par l'athlète (Maladie, blessures, contre-indications, autres...)
- Respecter les règles définies et l'autorité des entraîneurs ou des dirigeants durant toutes les séances.
- Favoriser la participation des enfants aux compétitions et manifestations inscrites au calendrier club.
- Participer à la vie du club (Assemblée générale, temps forts, organisation interne, bénévolat, moments conviviaux ...).

EXIGENCES SPECIFIQUES PAR SPECIALITE : **MINIMES**

- Produire 2 séances hebdomadaires au club + 1 séance fortement conseillée dans un groupe de spécialité notamment pour les minimales 2 mais ouverte aux minimales 1.
- Participation obligatoire au cross de la Bachasse et au cross départemental (et + si qualification).
- Participation obligatoire à un triathlon en salle (hiver) et 1 en extérieur (estival).
- Participation aux équip'athlé (2 compétitions : une en octobre et une au printemps).
- Participer aux championnats du Rhône estivaux.
⇒ **TOTAL de 7 compétitions obligatoires sur 10 mois !**
- Prévenir par sms ou mail en cas d'absence ponctuelle.

LE Club, (Président) L'athlète, (Parent en + si mineur) **L'entraîneur référent**

NOM :

Prénom :

Signature :